



Mme la Ministre Marisol TOURAINE  
Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07

Montreuil, le 3 avril 2014

## Lettre ouverte

Madame la Ministre,

Le 4 mars dernier, vous avez pris la décision de créer, au sein de la Fonction Publique Hospitalière, un statut médical de sage-femme des hôpitaux.

Dans la lettre adressée aux secrétaires généraux des Fédérations Cfdt, CGT, FO, UNSA, SUD regroupées en intersyndicale, vous qualifiez la création de ce statut comme étant "une avancée sans précédent pour les sages-femmes hospitalières".

Dans les mois précédant cette décision, ces sages-femmes ont massivement exprimé leur attachement à la Fonction Publique Hospitalière par des lettres individuelles et des votes organisés dans leurs maternités.

Elles avaient bien compris, comme vous le rappelez, que "la nécessité du fonctionnement harmonieux des services hospitaliers ne s'oppose pas à la reconnaissance du caractère médical de la profession sages-femmes".

Les sages-femmes hospitalières et leurs organisations syndicales ne sauraient désormais accepter aucune remise en cause du cadre de ce nouveau statut.

Vous avez annoncé l'ouverture rapide des discussions sur la revalorisation salariale. Nous déplorons n'avoir reçu aucune nouvelle de votre part depuis le 4 mars. Et pourtant, l'augmentation des salaires est l'une des toutes premières revendications des sages-femmes hospitalières.

L'intersyndicale vous demande expressément, Madame la Ministre, d'ouvrir ces négociations dans les plus brefs délais.

La reconnaissance de la profession passe à la fois par l'existence d'un statut au sein de la Fonction Publique Hospitalière et par le niveau de rémunération. Celle-ci doit prendre en compte le niveau de qualification requis et les responsabilités attendues.

L'intersyndicale attend des propositions à la hauteur du "niveau de responsabilité des sages-femmes" que vous considérez dans votre lettre.

Ni les sages-femmes hospitalières, ni leurs organisations syndicales ne pourraient accepter le niveau de revalorisation proposé par le ministère le 13 novembre 2013.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Les Syndicats CGT-FO-CFDT-SUD-UNSA